

## **Rapport annuel 2024-2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle**

### **Municipalité de Saint-Esprit**

L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* stipule qu'au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du Conseil municipal, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Le 3 juillet 2018, la Municipalité de Saint-Esprit a adopté le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Esprit. Le rapport sera donc, présenté un fois l'an à partir de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'exercice suivant.

### **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle au 15 juin 2021 et modifie principalement la possibilité de prioriser les octrois de contrat pour les entreprises québécoises. La modification réglementaire porte le numéro 667-2021.

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle au 24 novembre 2023, afin d'harmoniser le règlement en tenant compte de tout décret adopté par le ministre en vertu de l'article 935 du Code municipal. La modification réglementaire porte le numéro 713-2023.

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle au 6 mai 2025, afin d'ajouter au règlement les dispositions rendues obligatoires par les projets de lois 39 et 57. La modification réglementaire porte le numéro 736-2025.

Aucun autre changement apporté au 30 juin 2025.

### **ADJUDICATION DES CONTRATS**

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré avec ou sans mise en concurrence, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte de la nature du contrat qu'elle souhaite conclure, l'estimation de la dépense, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour faire favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la Municipalité tient à jour sur son site internet, la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ (au coût net). Le « coût net » étant le montant avant taxes auquel on ajoute la portion non-remboursable de la TVQ (pour les municipalités le remboursement de la TVQ est limité à 50%).

Également, requis par la Loi, la Municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, octroyés au cours du dernier exercice financier complet avec un cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

## OCTROI DE CONTRATS DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

Dans l'octroi des contrats de 25 000 \$ à 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat de gré-à-gré auprès de fournisseurs. En 2024-2025, ces contrats sont les suivants :

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT
2024-07-02	2024-07-226	Innovax Construction	27 297.00\$	Aménagement d'un pavillon au parc/stationnement rue Principale
2024-07-02	2024-07-227	Techsport	28 389.00\$	Acquisition de mobilier urbain parc/stationnement - rue Principale et parc Villemaire
2024-08-05	2024-08-259	Joe-Mini Excavation	28 415.00\$	Excavation et terrassement au Parc de la rue des Lilas
2024-10-07	2024-10-297	Les équipements R. Marsan	99 885.00\$	Acquisition d'un tracteur Farmall 95C avec chargeur, souffleur et lame à neige
2024-12-02	2024-12-374	La Gestion Élite	27 358.00\$	Entretien ménager des édifices municipaux
2024-12-02	2024-12-383	NORDIKeau	116 592.00\$	Services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable
2025-01-13	2025-01-016	Parallèle 54	76 116.00\$	Mandat pour services professionnels - Assistance technique 2025
2025-02-03	2025-02-037	GBI experts-conseils	36 221.00\$	Mandat pour branchement du 3e puits à l'usine d'eau potable
2025-03-03	2025-03-57	Lignes M.D. (9139-4593 Québec Inc.)	25 461.00\$	Travaux de marquage de la chaussée 2025
2025-03-03	2025-03-058	Clôtures Xcellence	31 391.00\$	Mandat pour réfection au terrain de balle – Clôtures et abris des joueurs
2025-04-07	2025-04-078	Clôtures Xcellence	28 872.00\$	Réfection des clôtures à l'usine d'eau potable
2025-04-07	2025-04-081	Richelieu Hydrogéologie Inc.	26 509.00\$	Mandat pour étude hydrogéologique
2025-04-07	2025-04-082	Le Groupe SCP Environnement	27 444.00\$	Laboratoire pour contrôle qualitatif des matériaux – Rue du Moulin
2025-04-07	2025-04-082	Le Groupe SCP Environnement	29 218.00\$	Laboratoire pour contrôle qualitatif des matériaux – Rue René

Dans l'octroi des contrats de 25 000 \$ à 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat après avoir procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs. En 2024-2025, aucun contrat n'a été octroyé selon cette méthode.

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT	AUTRES ENTREPRISES INVITÉES

Dans l'octroi des contrats de plus 133 799.99 \$ la Municipalité peut conclure un contrat après avoir procédé à un appel d'offres sur le système électronique d'appels d'offres publics du gouvernement du Québec (SEAO).

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT
2024-09-03	2024-09-276	Trottoir Joliette Inc.	222 133.00\$	Prolongement du trottoir rue Montcalm
2025-03-03	2025-03-056	Généreux Construction Inc.	860 966.00\$	Construction de la rue René et prolongement des services Municipaux
2025-04-07	2025-04-077	Excavation G. Allard Inc	497 317.00\$	Contrat pour la réfection de la rue du Moulin

## MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la Municipalité, telles que :

- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées et selon la nature de leur non-conformité, peuvent être rejetées ;
- Les vérifications au Registre des entreprises du Québec (REQ) et au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) sont réalisées avant l'octroi des contrats.

## ROTATION DES FOURNISSEURS

Lors de l'attribution de contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000 \$ et moins, la Municipalité favorise l'alternance entre les fournisseurs potentiels.

## PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Préparé par Guillaume Beauchemin, responsable de la comptabilité

Déposé par Simon France, directeur général et greffier-trésorier, à la séance du conseil du 6 octobre 2025.